



## Parce que votre mariage est :

Un **sacrement**, signe de la présence de Dieu dans votre histoire de couple

Un « **oui** » pour la vie

et pour plus de vie, ...

Nous vous proposons de prendre du temps pour relire votre histoire, réfléchir à votre engagement et à la route qui s'ouvre à vous dans le mariage.

**Nous vous invitons :**

- à une **session de préparation au mariage d'un dimanche ou de deux soirées.**

Vous y rencontrerez d'autres couples qui font la même démarche que vous et des couples animateurs.

Sous la forme de partage et de réflexion nous aborderons votre chemin à deux :

- **L'engagement que vous allez prendre**
- **Le sens du sacrement du mariage**
- **Dieu au cœur de nos vies**

- et à deux soirées de découverte de la Parole de Dieu avec un prêtre.

## Les étapes de la préparation au Mariage

- **Inscription** et définition d'une date auprès de votre paroisse.  
*L'inscription doit se faire au moins 6 mois avant la date du mariage à l'accueil paroissial.*
- Session de **préparation au mariage avec d'autres couples.** (Animée par un couple un dimanche ou deux soirées).
- Deux soirées de **découverte de la Parole de Dieu** avec un prêtre.
- **Rencontres avec le prêtre ou le diacre** qui célébrera votre mariage pour un temps d'échange sur votre projet de couple et pour préparer votre célébration. Vous préparerez avec lui votre **déclaration d'intention.**  
*Pour prendre rendez-vous, contactez votre paroisse.*
- Participation à une **messe paroissiale** au cours de laquelle vous serez accueillis par la communauté paroissiale.
- **Célébration de votre mariage**  
*Un livret vous sera remis pour vous accompagner dans le choix des textes et des chants de votre cérémonie. Des musiques adaptées vous seront suggérées.*



## Démarches administratives

Les seuls papiers officiels que vous aurez à fournir vous-même sont votre **extrait de naissance** (de moins de six mois à la date du mariage) et le **certificat de mariage civil** (fourni par la mairie lors de votre mariage civil).

La paroisse fera pour vous les démarches nécessaires pour obtenir vos **extraits de baptême**. Pour cela, faites parvenir à l'accueil de votre paroisse la fiche de renseignements que vous aurez totalement remplie.

Sur cette même fiche de renseignements, n'oubliez pas d'indiquer **les noms de vos témoins.**

## Venez à deux !

Lors des sessions de préparation au mariage, il n'y a pas de garderie pour les enfants. Pour pouvoir profiter pleinement de ce temps que vous vous donnez, prévoyez de les confier à des amis ou à votre famille avant de venir.